Ville de Gien

État civil • Ville de Gien

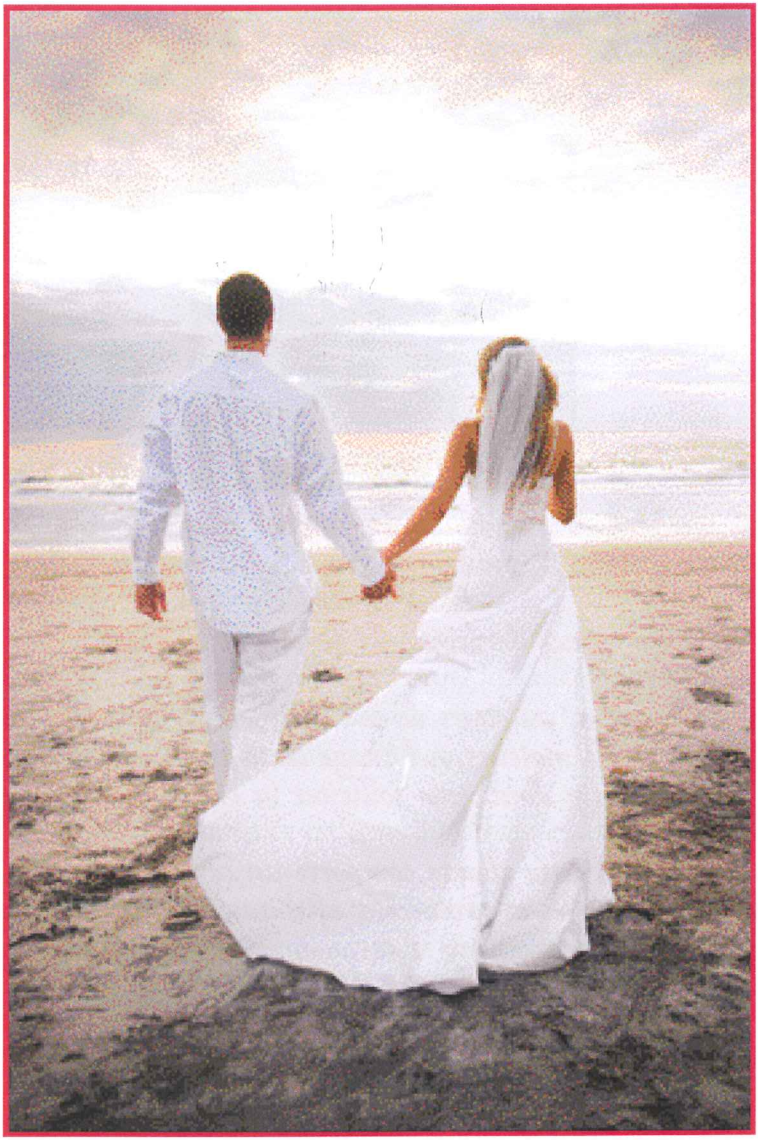

Charte de bonne conduite

Déroulement de votre cérémonie civile de mariage

La charte de bonne conduite s'adresse
aux futurs époux et à leurs invités.

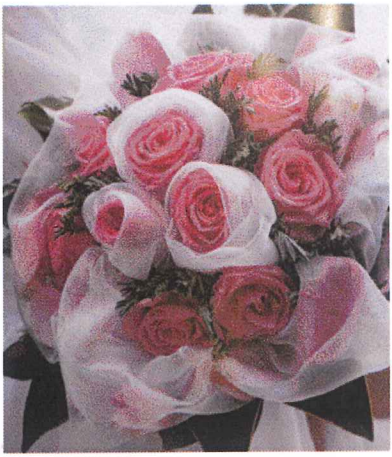

Il convient en préambule de rappeler que la mairie
est la maison de la République, dont elle incarne les valeurs
et les symboles.
C'est un espace de droits, de devoirs et de respect.

Chacun est amené, au cours de son existence, à y accomplir
des actes officiels majeurs, à l'image de la cérémonie civile
de mariage dont vous sollicitez la célébration.

C'est pourquoi cette charte comporte un certain nombre
de règles, civilités et protocoles, afin que la cérémonie
et le cortège concilient la convivialité du mariage,
avec la solennité de l'événement,
le respect des lieux ainsi que des règles de sécurité
et de tranquillité des habitants de la ville.

Elle vise également à prévenir les éventuels contrevenants
des risques qu'ils encourent en ne respectant pas
la réglementation en vigueur.

Le respect de cette charte permettra à tous
d'apprécier les festivités.

Accès à la Mairie et stationnement

- La salle des mariages n'étant pas encore accessible aux personnes à mobilité réduite, l'accès à la salle de mariage pourra se faire par l'entrée principale de la mairie le cas échéant.

- Les voitures appartenant au cortège devront stationner sur les emplacements prévus à cet effet.

- La voiture des mariés pourra stationner devant l'entrée de la salle des mariages, le temps de la cérémonie.

- En cas d'arrêt et de stationnement sauvages, les contrevenants s'exposent à des peines d'amende.

Déroulement de la cérémonie

- Les mariés doivent arriver à l'heure dans la salle des mariages.
En effet, l'officier d'état civil célèbrera en priorité les cérémonies de mariage des futurs époux arrivés à l'heure.

- Le déploiement de drapeaux est interdit dans l'enceinte de la mairie.

- Après la cérémonie, il est demandé aux mariés et à leur cortège de quitter l'enceinte de la mairie afin de ne pas retarder les mariages suivants.

- Le jet de riz, de petits cœurs en papier ou autres n'est autorisé qu'à l'extérieur de la mairie.

Les Cortèges

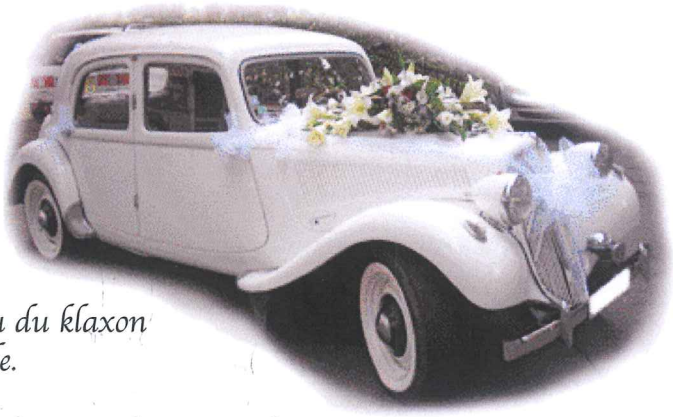

- Tout débordement ou bruit excessif est interdit en centre ville.

- L'utilisation en continu du klaxon est interdite en centre ville.

- L'obstruction à la circulation urbaine par le cortège n'est pas autorisée. C'est une infraction au code de la route qui pourra être réprimée par la police.

- De manière générale le cortège des mariés devra respecter le code de la route, faire attention aux piétons et observer les limitations de vitesse. Les éventuelles infractions pourront être réprimées.

- Les mariés s'engagent par la signature de cette charte à ce que leur cérémonie de mariage se déroule en harmonie avec la vie des habitants de Gien. Ils s'engagent à porter à la connaissance de leurs proches le contenu de cette charte afin que le cortège respecte les règles de bonne conduite et de sécurité.

La Ville de Gien vous souhaite une très belle cérémonie
et beaucoup de bonheur.

Nom et prénom des futurs époux,

Signature des futurs mariés
précédée de la mention
"lu et approuvé"

Date du mariage et heure prévue.